

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2019

Délibération n°2019 – 16 : exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux assujettis aux droits différenciés.

Vu l'article R719-50 du code de l'éducation modifié par le décret n°2019-344 du 19 avril 2019,

Vu la délibération n°29/2019 du conseil d'administration de la ComUE PSL en date du 16 mai 2019,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 16 octobre 2019,

DECIDE

L'exonération partielle des droits d'inscription du diplôme de master, pour les étudiants étrangers hors Union européenne, au titre de l'année universitaire 2019-2020.

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0.

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes


Louis GAUTIER